



Appel à candidatures

CHARGE DE MISSION SUIVI ET EVALUATION DE LA CHARTE

au Parc national de Guadeloupe

Emploi proposé

Résidence administrative : Siège du PNG à Montéran - Saint-Claude

Position administrative : Poste à temps plein de catégorie A, ouvert en priorité aux agents titulaires de la fonction publique de l'État ou et à défaut, aux agents contractuels.

Modalité et durée de l'engagement : par voie de mutation ou de position normale d'activité ou de détachement sur corps (FPT/FPH) ou pour les personnels non titulaires, un contrat de 3 ans renouvelable une fois.

Date de prise de poste souhaitée : 16 juin 2023

Rattachement hiérarchique : Responsable du service appui aux territoires (RSAT) N+1

Contexte et cadre général du poste

Le Parc national de la Guadeloupe est un établissement public qui couvre des espaces protégés parmi les plus riches et les plus emblématiques de la Guadeloupe. Septième parc national français, premier en milieu tropical, il a été créé par décret n°89-144 du 20 février 1989, et profondément réformé par le décret n°2009-614 du 3 juin 2009, en accordant une place majeure aux élus locaux et à leurs territoires en transition.

A ce jour, le Parc national de la Guadeloupe regroupe les espaces suivants :

Un cœur de parc (zone de protection maximale) de 21 000 hectares, soit :

- 17 300 ha du massif forestier de la Basse-Terre
- 3 200 ha dans le Grand Cul-de-Sac marin
- les parties terrestres des îlets Kahouanne et Tête-à-l'Anglais, Fajou, Christophe, Labiche, Carénage
- les marais Choisy et Lambis, la Pointe de la Grand Rivière à Goyaves
- les parties terrestres et marines des îlets Pigeon.

Une aire maritime adjacente de 130 000 hectares.

Une aire d'adhésion réunissant les 21 communes de la Guadeloupe qui entretiennent des liens écologiques avec les cœurs du Parc.

Depuis l'arrêté préfectoral du 3 mars 2015, ces communes peuvent adhérer à la charte de territoire, devenant ainsi « communes du Parc national ». Ce partenariat leur permet de bénéficier de l'expertise, de la valorisation, de l'accompagnement technique, des financements et de l'animation du Parc national. La charte fait l'objet d'une échéance triennale à compter de sa date d'approbation ou de sa révision.

A ce jour 20 des 21 communes de l'aire optimale d'adhésion, adhèrent à la charte.

Depuis 1992 la Guadeloupe est reconnue par l'UNESCO comme réserve mondiale de la biosphère. Ce programme des nations unies est basé sur une nouvelle approche des relations homme-nature visant à concilier une meilleure connaissance des écosystèmes et de la biodiversité du territoire afin de mieux les protéger dans le but de pouvoir les transmettre en bon état aux générations futures tout en permettant aux générations actuelles d'en tirer des ressources leur permettant d'asseoir un développement local respectueux des besoins économiques, sociaux et tenant compte des particularités culturelles de leur territoire.

En Guadeloupe, c'est le Parc national qui porte la réserve de biosphère. Cette reconnaissance est accordée pour une durée de 10 ans. La réserve de biosphère de l'Archipel Guadeloupe a été renouvelée par l'UNESCO pour une nouvelle période de 10 ans.

Le Grand Cul-de-Sac marin a en outre été inscrit à la convention de RAMSAR relative à la protection des zones humides d'importance internationale depuis le 8 décembre 1993 et couvre une superficie de 24 150 ha dont 6 250 ha pour la partie terrestre.

Le Parc est signataire de la Charte Européenne du tourisme durable dans les espaces protégés depuis 2006. Ce label a été renouvelé en 2018 pour une période de 5 ans.

En novembre 2014, le Parc national a été lauréat de la liste verte de l'Union internationale pour la conservation de la Nature (UICN). Il s'agit d'une reconnaissance internationale de la qualité de la gestion et de la conservation de la diversité remarquable de la faune et de la flore ainsi que de la gouvernance du Parc national de la Guadeloupe. Le Parc national de la Guadeloupe a été réévalué en 2018. Il a conservé ce label qui a été reconduit pour une nouvelle période de 5 ans.

Le Parc national de la Guadeloupe favorise l'écotourisme en attribuant la marque des parcs nationaux de France : « Esprit Parc ». Déposée à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) en 2014, la marque est attribuée à des prestataires et producteurs locaux qui se sont engagés à exercer leurs activités dans une démarche de respect et de valorisation du patrimoine naturel et culturel de la Guadeloupe.

Environnement du poste – Contexte et description du service

Le Parc national couvre aujourd'hui des espaces protégés parmi les milieux les plus riches et emblématiques de la Guadeloupe, et plus largement de la Caraïbe. Le secrétariat général gère les fonctions supports de l'établissement : comptabilité, finances publiques, ressources humaines, fonctionnement, moyens généraux et juridique. Les pôles Terrestre et Marin visent à améliorer la connaissance, à valoriser et protéger le patrimoine forestier et marin.

Le Parc national de la Guadeloupe dispose de trois instances : le Conseil d'Administration, le Conseil économique et social, et le conseil scientifique.

Au sein de l'Établissement, il existe une grande diversité de métiers et d'origines professionnelles, à l'image de la diversité des milieux concernés par le Parc. Répartis sur 3 sites principaux dans différentes communes, les agents du PNG utilisent au quotidien l'outil informatique.

Le poste de Chargé.e de mission suivi et évaluation de la charte s'intègre au Département Patrimoines et territoire. Ce dernier se décompose en deux services. Le service Appui coordination de territoire dont le périmètre est la coordination du développement durable et la charte du territoire et le service patrimoine naturel, paysager et culturel qui s'articule autour des thématiques patrimoines et biodiversité.

Missions

Le chargé de mission suivi et évaluation de la charte fait partie de l'équipe placée sous la responsabilité du service appui aux territoires dans le département patrimoines et territoire. L'agent met en place un dispositif de suivi et d'évaluation, l'anime et élabore les outils pertinents.

L'agent devra s'approprier et paramétrer « EVA », un outil web de pilotage qui permet le suivi et l'évaluation des projets dans la cadre de la charte. En tant que référent, il travaille en lien étroit avec le chargé de mission de la société SITER (le concepteur EVA). Il coordonne suit et vérifie la bonne utilisation et la mise à jour de EVA

Sous l'autorité du Responsable du service appui aux territoires (RSAT) N+1, l'agent :

ASSURE UNE MISSION DE CHARGÉ.E DE SUIVI ET ÉVALUATION DE LA CHARTE :

- **Conception, l'initiation et le pilotage** du suivi de la mise en œuvre de la charte de territoire en utilisant le logiciel EVA

Selon les orientations de l'établissement, il/elle déploiera l'outil de gestion de projet (« EVA ») développé par la fédération des parcs naturels régionaux et en déploiement dans l'ensemble des parcs nationaux. Au-delà de la capitalisation des actions conduites, la mise en œuvre de cet outil permettra de faciliter le suivi interne des grands projets (avancement, financier...) mais aussi constituer un premier niveau d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte.

- **Référent logiciel EVA**

Il est le responsable de projet du déploiement de l'outil EVA au sein de l'établissement sous l'autorité du responsable du service. Il bénéficie du renfort d'un volontaire de service civique en charge du déploiement technique de l'outil EVA.

- **Conception et la réalisation de l'évaluation** de la mise en œuvre de la charte de territoire,

Il s'agira, dans le cadre d'une démarche associant une équipe projet, le binôme de direction de l'établissement et les instances du Parc, de conduire l'évaluation thématique de la Charte selon le référentiel d'évaluation voté en Conseil d'Administration en tenant compte les cas échéant des actualisations nécessaires dans le cadre inter-parcs :

- Gérer et organiser la mission d'évaluation de la charte
- Déterminer les questions évaluatives pertinentes
- Proposer un calendrier pluriannuel de l'évaluation articulant production annuelle et évaluation finale
- Concevoir et accompagner l'évaluation finale (2026)
- Élaborer des outils de mesure et d'évaluation
- Réaliser les recherches et analyses documentaires
- Recenser et analyser des documents utiles, (techniques, financiers, organisationnels etc.)
- Élaborer, organiser et réaliser un programme d'auditions et d'entretiens avec des personnes de qualification et de niveau hiérarchique très divers
- Rédiger des comptes-rendus et des rapports de synthèse
- Présenter oralement des résultats à des publics hétérogènes (nature, intérêt / évaluation, hiérarchique)
- Éclairer la décision de l'établissement sur les orientations, stratégie et projets ou dispositifs

d'intervention

- Requestionner les enjeux prioritaires (cœur et aire d'adhésion) et hiérarchiser les actions à mettre en œuvre ;
- Mettre en perspective ces éléments dans une démarche d'évaluation construite dans la durée et tournée vers l'amélioration de l'action
- Communiquer sur les actions mises en œuvre aux différentes échelles

Le chargé de mission devra être force de proposition sur la démarche à mettre en œuvre. Il travaillera en lien étroit avec l'ensemble de la communauté liée au sujet évalué. Il prépare l'animation de l'instance d'évaluation.

Il représentera le parc national de la Guadeloupe au sein du groupe (inter-parcs) des référents de la Charte et de l'outil de suivi/évaluation des parcs nationaux.

- **Synthétiser les données pour le suivi de la mise en œuvre de la Charte Européenne du tourisme durable. (CETD)**

A la demande de son manager, l'agent peut être amené à effectuer toute autre tâche, nécessaire et compatible avec ses fonctions, relevant du service.

Conditions d'exercice du service :

Le chargé de mission dispose des moyens informatiques, techniques et véhicules de services mutualisés nécessaires à l'exercice de sa mission.

COMPÉTENCES	N	D
Connaissances	■	<ul style="list-style-type: none"> Montage et conduite de projet Connaissance des missions d'un parc national et la Charte de territoire Connaissance des théories de l'évaluation des politiques publiques Conception, mise en œuvre et évaluation de politiques publiques Savoir élaborer un diagnostic Animation de réunions et de réseaux Concevoir et mener des entretiens d'enquêtes dans le champ des SHS Aptitude à l'utilisation de logiciels informatiques
Savoirs-Faire	■	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction de document de synthèse Expérience avérée de l'écriture collective de documents Savoir analyser (des documents, des projets, des données etc.) avec une perspective évaluative Savoir analyser et évaluer des interactions complexes Expérience d'ingénieur de recherche ou d'étude (en poste ou en stage) Capacité à faire face à un travail intensif de dernier moment pour remettre à temps une synthèse
Savoirs-être	■	<ul style="list-style-type: none"> Rigueur, autonomie, sens de l'organisation Être force de proposition Aptitude à travailler en équipe et en collaboration avec différents partenaires Esprit de synthèse et d'analyse Esprit de pédagogie Gérer des conflits et des situations sensibles Sensibilité à la protection de la nature dans un contexte de développement durable

**N Compétences nécessaires*

**D Compétences à développer*

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Envoyer une lettre de motivation et curriculum vitae par voie électronique (sujet : RECRUTEMENT CHARGE DE MISSION SUIVI ET ÉVALUATION DE LA CHARTE)

A l'attention de Mme Valérie SÉNÉ, directrice du PNG

agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr

Date limite de dépôt des candidatures : **01/03/23**

Prise de poste souhaitée : **16 juin 2023**

MODE DE SÉLECTION

- Présélection sur dossier.
- Entretien avec un jury en direct ou par visioconférence

LOCALISATION

Poste basé à Siège du PNG à Montéran - Saint-Claude - Guadeloupe.

CONTACTS

Pour les contacts administratifs :

Unité des Ressources Humaines.

agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr

0590 41 55 33 / 0590 41 55 36

Informations sur le Parc national de la Guadeloupe

Tél. 0590 41 55 55

<http://www.guadeloupe-parcnational.fr>

<http://www.parcsnationaux.fr>

Les lignes directrices de gestion de la mobilité du PNG :

<http://www.guadeloupe-parcnational.fr/fr/offres-emploi-stages/lignes-directrices-de-gestion-relatives-la-mobilite>